



AVIS PUBLIC

APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT E-1921-1-20

AVIS PUBLIC est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 16 novembre 2020, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté le règlement d'emprunt E-1921-1-20 modifiant le règlement d'emprunt E-1921 visant la modification de la clause de taxation en frontage.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 21 mai 2021.

Il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis et en raison de la situation actuelle en lien avec la COVID-19, le règlement peut être consulté sur rendez-vous à l'Édifice de la Mairie et sur le site Internet de la Ville.

Donné à Châteauguay, ce 25 mai 2021.

Le greffier,

George Dolhan, notaire

PUBLIC NOTICE

APPROVAL AND COMING INTO FORCE OF LOAN BY-LAW E-1921-1-20

PUBLIC NOTICE is given that during the regular sitting held on November 16th, 2020, the municipal council of the Ville de Châteauguay has adopted the loan by-law E-1921-1-20 amending the loan by-law E-1921 modifying the frontage taxation clause.

This by-law was approved by the ministère des Affaires municipales et de l'Habitation on May 21st, 2021.

It comes into force on the day of publication of the present notice and due to the current situation related to COVID-19, the by-law can be viewed by appointment at the Édifice de la Mairie and on the City's website.

The present text is not official; thus, the French version prevails.

Châteauguay



**CERTIFICAT DE PUBLICATION
DE L'AVIS PUBLIC D'APPROBATION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT E-1921-1-20**

Je soussigné, Maître George Dolhan, agissant en ma qualité de greffier de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 25 mai 2021, le présent avis public d'approbation et d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt E-1921-1-20 modifiant le règlement d'emprunt E-1921 visant la modification de la clause de taxation en frontage, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 25 mai 2021, le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 25 mai 2021.

Le greffier,

George Dolhan, notaire